



## Perpétrer des Crimes contre l'humanité au nom d'une prétendue «Lutte contre le terrorisme»

Irak: Al-Anbar assiégé

Par [Geneva International Centre for Justice](#)

Mondialisation.ca, 24 janvier 2014

Communiqué de presse

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Analyses: [IRAK](#)

Genève Centre International pour la Justice ( GICJ) a envoyé une nouvelle requête urgente et plusieurs lettres au Haut Commissaire de l'ONU pour les Droits Humains en raison de la terrifiante détérioration de la situation des droits humanitaires et humains en Irak à la fin de l'année 2013 et au commencement de 2014. Dans l'appel mentionné ci-dessus, GICJ a souligné les opérations militaires de grandes envergures menées par les forces gouvernementales dans la province d'Anbar depuis le 22 Décembre 2013. Alors que les personnes du monde entier ont normalement célébrés la nouvelle année avec des feux d'artifices, les familles Iraquiennes étaient soumises et visées par de vrais tirs de l'armée militaire. Les prétendues ' attaques anti-terroristes' menées par les forces gouvernementales irakiennes dans la province d' Anbar seraient supposées repousser les terroristes qui sont censés être cachés dans le désert et être effectués loin des régions urbaines. En revanche, ces forces visent les quartiers résidentiels avec de l'artillerie lourde, des chars et par voie aérienne dans la région d'Anbar. Ces attaques ont entraîné beaucoup de morts et de blessés et ont aussi détruit des biens publics et privés, notamment des écoles et des hôpitaux.

Depuis le début de ce mois, janvier 2014, les forces gouvernementales ont entouré les villes dans la province d'Anbar, les plus grandes d'entre elles sont Falluja et Ramadi . Les attaques faites au hasard par des tirs de mortiers ont été lancées contre des quartiers civils, interrompant tout ravitaillement pour les résidents qui aujourd'hui sont en véritable danger pour leur survie. De nombreux cas ont été documentés comprenant des coups de feu et des exécutions contre des civils par les forces militaires et les milices soutenues par le gouvernement.

Cette soi-disant ' agression anti-terroriste' se produit sous prétexte que ces villes ont été infiltrées par Al- Qaida, bien que les citoyens eux-mêmes aient à plusieurs reprises clairement réfutés ces allégations. Vu l'état de siège, d'innombrables personnes ont fui les villes dans la crainte d'une attaque imminente sur la ville de Fallujah par les forces gouvernementales, qui sont connues pour leur cruauté et leur brutalité impitoyable contre les civils.



Ainsi, en dépit de la requête du Conseil de Sécurité des Nations Unies dans sa déclaration présidentielle du 10 janvier 2014 et des dispositions claires des lois humanitaires internationales pour la protection des blessés et des accidentés, les forces gouvernementales d'al-Maliki continuent de violer les principes fondamentaux de la communauté internationale.

Le GICJ conclut que les forces d'al-Maliki commettent clairement des crimes contre l'humanité dans la province d'Anbar. En plus de cela, GICJ constate que tous les éléments pour les accuser de génocide dans les actions et la politique de al-Maliki peuvent être prouvés.

La Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du génocide (CPPCG) le définit dans l'article 2 comme «N'importe quel acte commis dans l'intention de détruire, totalement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, tel que : tuer des membres du groupe; causer des lésions corporelles graves ou nuire mentalement aux membres du groupe; infliger délibérément au groupe des conditions de vie, calculées à entraîner sa destruction physique totale ou partielle; [...]. »

Al-Maliki a prouvé dans ses paroles et ses actes qu'il conduit une politique sectaire en ciblant un groupe religieux spécifique en Iraq qui correspond parfaitement à la définition légale et juridique du génocide dans ces intentions et actions.

La situation actuelle est en train d'atteindre un niveau dangereux et préoccupant ciblant directement des villes avec une population dense comme Saqlawiya, Karma et Khalidiya, outre Ramadi and Fallujah qui sont déjà en état de siège et bombardées par l'artillerie et des avions militaires.

Le GICJ appelle les Nations Unies et la Communauté Internationale à agir rapidement pour mettre fin à ces attaques aveugles et brutales, qui violent clairement les lois internationales. En outre, tous les États doivent impérativement cesser de fournir des armes et leur soutien technique aux forces d'al-Maliki.

Tout en condamnant les terroristes et tous les actes terroristes, le GICJ estime que le prétexte utilisé pour la lutte contre le terrorisme ne doit pas être continuellement abusé et réinterprété par al-Maliki pour affaiblir et combattre les différents organes publics et privés qui dénoncent les violations des droits humains, la corruption et sa politique sectaire.

Contexte

Depuis la fin de 2012, de nombreuses protestations et manifestations pacifiques ont été

organisées dans tout le pays contre la politique sectaire du gouvernement et pour contrer les violations permanentes des droits de l'homme commis par les forces de al-Maliki, sous prétexte de la 'sécurité nationale'. Les protestations se sont également concentrées sur les abus de pouvoir dévastateurs dans l'intérieur du pays et sur le système judiciaire profondément corrompu dans lequel les détenus sont souvent condamnés avec comme seule base de témoignages des informateurs secrets où par des aveux extorqués sous la torture .

Toutes les critiques émises contre le gouvernement peuvent être une menace de mort.

Au lieu de répondre aux demandes des manifestants et d'améliorer la situation des droits humains, les mesures de répression contre les manifestants sont devenues de plus en plus draconiennes au fil du temps. Comme GICJ a répété à plusieurs reprises, la justification officielle du gouvernement pour l'usage abusif de la force a toujours été la 'sécurité nationale' et la lutte contre le terrorisme. Sous prétexte que des terroristes se cachaient parmi les manifestants, les forces de l'ordre ont imposés de lourdes restrictions de mouvement et la prise d'assaut des différentes manifestations même si c'était bien connu que de nombreux dirigeants de ces manifestations pacifiques étaient les mêmes qui avait combattu et vaincu Al-Qaïda durant les dernières années. Cependant, très vite, il est devenu clair que la proclamation de « lutte contre le terrorisme » était sûrement un prétexte pour le Premier Ministre Al Maliki d'éradiquer ces principaux opposants au gouvernement.

Afin d'avoir une justification officielle pour agir contre ces différents soulèvements, le gouvernement a déclaré que les terroristes se cachaient parmi les protestataires et que les manifestations étaient infiltrées par Al- Qaeda. Ces revendications ne se sont jamais révélées vraies.

Comme preuve que ces justifications officielles sont mensongères, la liste des noms publiés après la prise du camp de protestation étaient inclus seulement les personnes ayant un casier judiciaire. Même les enfants désarmés et les handicapés blessés et tués ont été attaqués par l'armée.

En Décembre 2013, apparemment pour démontrer son pouvoir en vue de sa popularité décroissante avant les prochaines élections en Avril, le Premier ministre al-Maliki a ensuite augmenté le niveau déjà élevé de la pression sur les manifestants.

Développements au début de l'année 2013/2014

Le 22 Décembre 2013, les troupes de l'armée sont entrées dans la province d'Anbar , qui a une vaste superficie (presque comme la taille de la Suisse), où l'on dit que certains camps d'Al-Qaïda sont situés dans le désert. Sur la base du fait que la majorité de la population de la région a toujours été le plus en opposition à Al- Qaeda, comme elle l'avait été contre l'occupation, plusieurs chefs de tribus ont aussi exprimé leur volonté de soutenir cette lutte.

A la veille du 1er Janvier 2014, les 600.000 habitants de Fallujah, l'une des principales villes d'Anbar , se sont retrouvés encerclés par les forces gouvernementales. Les zones résidentielles ont été attaquées par l'armée militaire. Cette fois-ci, il a été annoncé que ces attaques avaient été causées vu qu'Al-Qaïda et ISIL ( Etat Islamique d'Iraq et du Levant) avaient saisis la ville. En effet, certains combattants portant des signes distinctifs de ces deux organisations ont été observés mettant des postes de police et des bâtiments gouvernementaux en feu, mais ces combattants ont rencontrés une forte résistance de la

part des habitants de ces zones résidentielles locales.

En plus, les témoins ont mentionnés que ces infiltrés, ces combattants terroristes seraient apparus soudainement à la venue de l'armée et des véhicules militaires modernes qui sont connus pour être importés et utilisés par les forces d'al - Maliki . Beaucoup de nos contacts à Fallujah et à

Bagdad estiment que ces différents groupes de miliciens dissimulés sous une fausse identité sont affiliés au parti de al -Maliki afin de fournir le prétexte nécessaire pour une attaque et pour gagner le support militaire des pays occidentaux.

En date du 6 Janvier, les principaux postes de contrôle de l'Est, du Nord et du Sud ont été fermés et l'armée a refusé de permettre la libre circulation et de faire entrer où sortir des médicaments, de la nourriture. Même la ' Red Crescent Iraquienne 'avait l'interdiction d'y accéder. Les familles voulant fuir avaient une extrême difficulté à quitter la ville. Ces sanctions ont été imposées bien que les habitants de Fallujah ont publiquement affirmés à plusieurs reprises que la ville n'avait pas été assiégée par les terroristes.

Les informations officielles que le gouvernement d'Al Maliki a communiqué contre ces attaques terroristes a amené le soutien immédiat des Etats-Unis ainsi que de l'Iran. La Russie a aussi annoncé son soutien. Toutefois, d'autres voix, comme le responsable législateur, Struan Stevenson , membre conservateur du Parlement Européen , Président de la délégation du Parlement Européen pour les relations avec l'Irak, a mis en garde dans une lettre ouverte publiée le 4 Janvier 2014 que «l'Irak est en train de chuter rapidement vers la guerre civile et le génocide » . Selon son estimation, l'assaut contre les terroristes présumés d'Al-Qaïda dans les 6 provinces irakiennes n'est pas moins qu'une couverture pour anéantir les différents partis qui s'opposent à la politique de plus en plus sectaire du premier Ministre Nouri al-Maliki .

Al-Maliki insiste une fois de plus à contrer toutes les manifestations qui se dérouleront et à utiliser la force contre toutes les villes qui feront résistance à sa politique. La permanente utilisation de l'armée contre des villes à haute densité de population ne peut que conduire à une autre catastrophe humanitaire.

De nombreux habitants essaient de fuir, non par peur des terroristes, mais par crainte des forces gouvernementales. Plus de cent personnes ont déjà perdu la vie lors d'attaques terrestres et aériennes qui ciblent principalement les zones résidentielles de la périphérie de la ville.

Tel que le 17 Janvier, 2014 les habitants de Fallujah sont dans la peur constante d'une attaque imminente et d'une escalade plus grave de la situation. On peut déjà trouver des camps de réfugiés à l'extérieur de Fallujah qui sont devenus des emplacements de combats continus laissant ceux qui ont fui dans des zones de conflit avec aucune autre option pour échapper à ces attaques.

Les gens sur le terrain disent que cette terrible effusion de sang pourra cesser que lorsque Al -Maliki démissionnera. Le GICJ incite vivement les organismes respectifs des Nations Unies et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à tout mettre en leur pouvoir pour empêcher une nouvelle escalade de violence et de mettre fin aux homicides illégaux de civils en Irak .

Les brutales attaques militaires contre les civils par les forces d'al - Maliki , sous prétexte de lutte contre le terrorisme, est en violation grave avec les droits humains fondamentaux. Le droit à la vie est le droit suprême pour lequel aucune dérogation n'est permise, même dans les cas de danger public.

La communauté internationale doit mettre un terme à ce bain de sang et aider à mettre al - Maliki et tous les responsables devant une cour de justice.

Genève , Janvier 2014

Article en anglais  
: [http://www.gicj.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=348&Itemid=42](http://www.gicj.org/index.php?option=com_content&task=view&id=348&Itemid=42)

La source originale de cet article est Communiqué de presse  
Copyright © [Geneva International Centre for Justice](#), Communiqué de presse, 2014

---

Articles Par : [Geneva International Centre for Justice](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)